Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Auvergne-Rhône-Alpes

POLE SPORT

Affaire suivie par Maud OTTAVY
Médecin conseiller
Courriel : maud.ottavy@drjscs.gouv.fr
Téléphone : 04 72 61 34 05
Suivi administratif : Marie-Christine SAUSSÉ
Courriel : marie-christine.sausse@drjscs.gouv.fr
Téléphone : 04 72 61 34 71

Lyon, le 18 juin 2017

La Directrice régionale et départementale

Objet : Fortes chaleurs.
Pièces jointes :
- Instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2018/110 du 22 mai 2018 relative au Plan National Canicule 2017 reconduit en 2018.
- fiches de recommandations canicule :
  - ✓ FA_I12 à destination des sportifs
  - ✓ FA_I32 à destination des organisateurs de manifestations sportives
  - ✓ FT_II21_conditions climatiques et risques pour la santé lors de la pratique d'APS
  - ✓ Recommandations relatives à l'organisation de manifestations sportives en cas de forte chaleur (document DS_DIR_2016)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le plan national canicule (PNC) est activé depuis le 1er juin 2018. Pour cette saison, il est reconduit à l'identique de celui de 2017. En revanche, l'instruction interministérielle ci-jointe introduit deux nouveautés :

- L'extension de la période de veille saisonnière du 1er juin au 15 septembre 2018 ;
- Une terminologie permettant de décrire plus précisément les différents types d'épisodes de chaleur qui peuvent être rencontrés.

Les sportifs sont particulièrement exposés aux risques liés aux périodes de fortes chaleurs. Des recommandations spécifiques ont été rédigées dans l'instruction à leur intention ainsi qu'à celle des organisateurs de manifestations sportives. Vous trouverez ci-joint les fiches actions, la fiche technique et le document de la direction des sports relatifs à ces recommandations.

Nous attirons votre attention sur la nécessaire information de ces publics en amont et au cours des épisodes de fortes chaleurs, information à laquelle vous êtes appelés à participer selon les modalités qui vous conviennent.

L'ensemble des recommandations est téléchargeable sur le site du ministère de la santé (http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule) et sur le portail Internet des ARS (https://www.ars.sante.fr). Des éléments d'information sont également présents sur le site de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes (http://www.auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr).

Mesdames et Messieurs
Les Présidents de ligues et comités sportifs
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et/ou tout appui technique sur cette thématique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice régionale et départementale
Le chef du Pôle sport

Jean-Pascal FABRIS